

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Aspach-le-Bas



3c. Liste des emplacements réservés

ÉLABORATION

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du
27 juin 2022



Le Maire Maurice LEMBLE



Juin 2022

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° figurant au plan de zonage	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Superficies approximatives (en ares)
1	Extension de la voirie existante et bouclage avec la rue du calvaire	Commune	5,2
2	Aménagement du virage	Commune	1,2
3	Elargissement d'une partie de la rue des Vergers	Commune	1,4
4	Création d'un ouvrage de rétention – amont de la rue du Calvaire/ferme de la rue du calvaire	Commune	79,7
6	Création d'un bassin de rétention – rue des Pierres	Commune	25,1
7	Création d'un bassin de rétention – rue de la Station	Commune	40,7
8	Elargissement du fossé existant	Commune	5,0

